



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 30 mai 2024 - Délibération n° 2024-056

**DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1  
BUDGET "PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 17 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	23
Vote	
Pour	23
Contre	0
Abstentions	6

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Anaïs Cadoret, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Nicolas Régis.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane Lefebvre.

**Rapport de Louis Le Coz.**

*Afin de régulariser l'écriture de résultat d'investissement reporté, une décision budgétaire modificative doit ajuster les crédits budgétaires prévus au budget primitif "Production d'Énergie Photovoltaïque" pour 2024.*

*Par ailleurs, à la suite d'un défaut de trésorerie, le remboursement à la Ville de l'avance remboursable de 7 000 euros au titre de 2023 n'a pas pu être réalisé en fin d'exercice. Il est proposé de réaliser ce remboursement en 2024, en sus de l'échéance annuelle de 2024.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024-044 du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Vu la délibération n° 2024-052 du 30 mai 2024 corrigeant le compte administratif "Production d'Énergie Photovoltaïque",

Vu la présentation en Commission Finances du 14 mai 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/06/2024  
Reçu en préfecture le 03/06/2024  
Publié le - **3 JUIN 2024**  
ID : 035-213502362-20240530-SG2024\_234-BF

À L'UNANIMITÉ

ADOpte la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe "Production d'Énergie Photovoltaïque" telle que présentée en annexe et qui s'équilibre comme suit :

**Section d'investissement**

	Chapitre	Nature	Intitulé	Dépenses
Recette		001	Résultat d'investissement (excédent)	7 000 €
Dépense	16	1687	Autres dettes	7 000 €
<b>Total section d'investissement</b>				<b>0 €</b>

DIT qu'il sera procédé en 2024 au remboursement à la Ville de l'échéance 2023 de l'avance remboursable de 7 000 euros, en sus de l'échéance annuelle 2024.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,  
**Stéphane Lefebvre**  
Conseiller Municipal

Mis en ligne le - **4 JUIN 2024**